

# Fiche de Donnée de Sécurité

## **H2919 Permafix 500S mastic acrylique joints RAL 9016 par pcs.**

Vente:  
Karl Bubenhofer SA  
Hirschenstrasse 26  
Postfach  
CH-9201 Gossau  
+41 71 387 41 41



**KARL BUBENHOFER SA**, Hirschenstrasse 26, CH-9201 Gossau SG  
Tél. +41 (0)71 387 41 41, Fax +41 (0)71 387 41 51, [www.kabe-peintures.ch](http://www.kabe-peintures.ch)  
Peintures bâtiment - crépi - isolation façades - vernis industriel et en poudre

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



## Permafix 500S ACL Maler

Numéro de matière PF500S

Mise à jour: 17.9.2018  
Version: 6

Langue: fr-CH

Date d'édition: 17.9.2018  
Page: 1 de 10

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:  
Permafix 500S ACL Maler

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Mastic d'étanchéité

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Permapack AG  
Rue/B.P.: Reitbahnstrasse 51  
Place, Lieu: 9401 Rorschach  
Suisse  
Téléphone: +41 71 844 12 12  
Télécopie: +41 71 844 12 13

Service responsable de l'information:  
Anwendungstechnik,  
Téléphone: +41 (0) 71 844 12 12, E-mail: info@permapack.ch

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox. Informationszentrum, Zürich,  
Téléphone: +41 (0)44 251 51 51 ou Suisse: 145

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Ce mélange n'est pas classifié comme étant dangereux.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquette (CLP)

Mentions de danger: néant

Conseils de prudence: néant

#### Marquage spécial

EUH208 Contient Mélange de 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [No. CE 247-500-7 + 220-239-6]. Peut produire une réaction allergique.  
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### 2.3 Autres dangers

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:  
Aucune donnée disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



## Permafix 500S ACL Maler

Numéro de matière PF500S

Mise à jour: 17.9.2018  
Version: 6

Langue: fr-CH

Date d'édition: 17.9.2018  
Page: 2 de 10

### RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

#### 3.2 Mélanges

Spécification chimique: Acrylate-copolymère et matières de charge, produit dispersé dans l'eau.

Composants dangereux:

Ingrédient	Désignation	Teneur	Classification
N°CE 611-341-5 CAS 55965-84-9	Mélange de 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [No. CE 247-500-7 + 220-239-6]	< 1 %	Acute Tox. 3; H301. Acute Tox. 3; H311. Acute Tox. 3; H331. Skin Corr. 1B; H314. Skin Sens. 1; H317. Aquatic Acute 1; H400. Aquatic Chronic 1; H410.

Teneur des mentions de danger (phrases H et EUH): voir section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

Informations générales: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

En cas d'inhalation: Transporter la personne atteinte à l'air frais. En cas de malaises, consulter un médecin.

Après contact avec la peau:

Oter immédiatement les vêtements souillés, y compris les sous-vêtements et les chaussures. Laver soigneusement avec de l'eau et du savon. En cas de malaises, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion: En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. En cas de malaises, consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibilisées.

Peut adhérer à la peau, après séchage

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



## Permafix 500S ACL Maler

Numéro de matière PF500S

Mise à jour: 17.9.2018  
Version: 6

Langue: fr-CH

Date d'édition: 17.9.2018  
Page: 3 de 10

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:  
jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Indications complémentaires:

Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique. L'eau contaminée ayant servi à l'extinction doit être éliminée selon les réglementations administratives.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection approprié.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec beaucoup d'eau. Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

Informez si nécessaire les autorités compétentes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel) et recueillir dans un récipient clos en vue d'une élimination adéquate.

Rincer abondamment la zone polluée avec de l'eau.

Indications complémentaires:

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

Porter des vêtements de travail appropriés. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



## Permafix 500S ACL Maler

Numéro de matière PF500S

Mise à jour: 17.9.2018  
Version: 6

Langue: fr-CH

Date d'édition: 17.9.2018  
Page: 4 de 10

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

- Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.
- Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.
- Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger du gel.
- Conserver sous clef et hors de portée des enfants.

Conseils pour le stockage en commun:

- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur seuil
55965-84-9	Mélange de 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [No. CE 247-500-7 + 220-239-6]	Suisse: VLE  Suisse: VME	0,4 mg/m <sup>3</sup> (fraction inhalable, max. 4x15 min./équipe) 0,2 mg/m <sup>3</sup> (fraction inhalable)

### 8.2 Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail.

### Protection individuelle

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

Protection des mains: Recommandation: Gants de protection conforme à la norme EN 374.  
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

- Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
- Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



## Permafix 500S ACL Maler

Numéro de matière PF500S

Mise à jour: 17.9.2018  
Version: 6

Langue: fr-CH

Date d'édition: 17.9.2018  
Page: 5 de 10

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	État physique à 20 °C et 101,3 kPa: liquide Forme: pâteux Couleur: différent selon la teinture
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Valeur pH:	Non déterminé
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
Point éclair/plage d'inflammabilité:	Non applicable
Taux d'évaporation:	Non déterminé
Inflammabilité:	Non applicable
Limites d'explosibilité:	LIE (Limite Inférieure d'Explosivité): Non déterminé LSE (Limite Supérieure d'Explosivité): Non déterminé
Tension de vapeur:	à 20 °C: Non déterminé
Densité de la vapeur:	Non déterminé
Densité:	à 20 °C: 1,71 g/mL
Solubilité dans l'eau:	Complètement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé
Température d'auto-inflammabilité:	Ne s'enflamme pas spontanément
Température de décomposition:	Non déterminé
Viscosité, dynamique:	Non déterminé
Viscosité, cinématique:	Non déterminé
Propriétés explosives:	Le produit est non explosif.
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible

### 9.2 Autres informations

Température d'ignition:	Non déterminé
Teneur en eau:	11,4 %
Indications diverses:	Densité relative: Non déterminé

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Voir sous-section «Possibilité de réactions dangereuses».

### 10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



## Permafix 500S ACL Maler

Numéro de matière PF500S

Mise à jour: 17.9.2018  
Version: 6

Langue: fr-CH

Date d'édition: 17.9.2018  
Page: 6 de 10

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées

### 10.4 Conditions à éviter

Protéger du gel. Protéger des radiations solaires directes. Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte.  
Protéger de l'humidité.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition dans le cas d'un usage approprié.

Décomposition thermique: Non déterminé

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



## Permafix 500S ACL Maler

Numéro de matière PF500S

Mise à jour: 17.9.2018  
Version: 6

Langue: fr-CH

Date d'édition: 17.9.2018  
Page: 7 de 10

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques: Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Symptômes

En cas d'inhalation: En fortes concentrations, provoque une irritation des muqueuses.  
Après contact avec la peau:  
Peut adhérer à la peau, après séchage.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Aucune donnée disponible



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



## Permafix 500S ACL Maler

Numéro de matière PF500S

Mise à jour: 17.9.2018  
Version: 6

Langue: fr-CH

Date d'édition: 17.9.2018  
Page: 8 de 10

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Non déterminé

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

### 12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales: Éviter toute infiltration à l'état non dilué ou en grandes quantités dans les cours d'eau et les canalisations.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Code de déchet: 08 04 10 = Déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

#### Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:  
néant

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:  
Non réglementé

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:  
néant

### 14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:  
néant

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin - IMDG: non

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



## Permafrix 500S ACL Maler

Numéro de matière PF500S

Mise à jour: 17.9.2018  
Version: 6

Langue: fr-CH

Date d'édition: 17.9.2018  
Page: 9 de 10

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Directives nationales - Suisse

Ordonnance 814.018 à propos de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV)

0 % en poids = 0 g/L

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Remise de produits chimiques: Uniquement pour utilisateurs professionnels.

#### Directives nationales - États-membres de la CE

Teneur en composés organiques volatils (COV):

0,99 % en poids = 21,1 g/L

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 52a

#### Directives nationales - Allemagne

Classe de stockage: 10 = Liquides combustibles, exceptés des classes de stockage 3

Classe de risque pour le milieu aquatique:

1 = Présente un faible danger pour l'eau. (auto-classification)

Décret relatif aux défaillances:

Le produit n'est pas assujéti à l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Informations diverses

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H301 = Toxique en cas d'ingestion.

H311 = Toxique par contact cutané.

H314 = Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H331 = Toxique par inhalation.

H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 = Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 = Contient Mélange de 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [No. CE 247-500-7 + 220-239-6]. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 = Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



## Permafix 500S ACL Maler

Numéro de matière PF500S

Mise à jour: 17.9.2018  
Version: 6

Langue: fr-CH

Date d'édition: 17.9.2018  
Page: 10 de 10

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 1: Nom du produit  
Modification dans la section 2: Étiquette  
Modification dans la section 15: Directives nationales, valeur de COV  
Mise à jour d'ordre général

Créée: 11.1.2010

### Service responsable de la fiche technique

Responsable: voir section 1: Service responsable de l'information

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Clause de non-responsabilité: Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément designé et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

